



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, , Conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

### **Etaient absents :**

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 322

### **Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant une subvention d'investissement et la Prestation de service de fonctionnement pour le Relais Assistantes Maternelles**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

1 – Le relais assistantes maternelles (RAM) créé en 2001, est une structure au service de l'accueil à domicile, rattaché à la direction petite enfance.

Ce service :

- apporte son soutien aux familles en recherche d'une assistante maternelle
- concoure à la professionnalisation des assistantes maternelles
- offre des temps d'animation pour les enfants

Le RAM est cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du Sud.

2 – Depuis sa création, les activités et les missions de ce service se sont développées. Partageant les locaux de la direction petite enfance, l'espace proposé aux animations ne répondait plus aux besoins en termes d'animation. Ainsi la municipalité a choisi de délocaliser le RAM à la Cité Grossetti dès juillet 2015 offrant ainsi au public non seulement une salle d'activité plus spacieuse mais aussi un espace extérieur pour les enfants. Des travaux de mise aux normes étant nécessaires, une demande de financement a été faite auprès de la CAF qui accorde une aide à hauteur de 80% des travaux hors taxe soit 118 825 euros.

3 – Parallèlement, la Ville a souhaité renforcer l'équipe en place, en créant un deuxième poste d'animateur afin d'assurer une plus grande couverture de lieux d'animations sur différents sites et développer des partenariats. Un nouveau projet social a été présenté à la CAF. Le Conseil d'administration a donné son agrément, le 2<sup>ème</sup> poste peut donc être financé dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire.

Considérant que la délocalisation du RAM et la création d'un 2<sup>ème</sup> poste d'animateur permet au Relais Assistantes Maternelles de mieux assurer ses missions et de mieux répondre au besoin du public.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** le Maire à signer, les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud :

- la première concernant financement des travaux du RAM dans le cadre du « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – relais assistants maternels ».
- la seconde concernant la Prestation de Service Ordinaire pour la période allant du 01/07/2015 au 31/12/2015.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015 ;

Considérant que la délocalisation du RAM et la création d'un 2<sup>ème</sup> poste d'animateur permet au Relais Assistantes Maternelles de mieux assurer ses missions et de mieux répondre au besoin du public.

**AUTORISE LE MAIRE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer, les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud :

- la première concernant financement des travaux du RAM dans le cadre du « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – relais assistants maternels »,
- la seconde concernant la Prestation de Service Ordinaire pour la période allant du 01/07/2015 au 31/12/2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015\_322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

